

Identification		Numéro de dossier : 1176307003
Unité administrative responsable	Service de la culture , Direction , -	
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Adopter la Politique de développement culturel 2017-2022, « Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité »	

Contenu

Contexte

L'élaboration de la Politique de développement culturel 2017-2022 est le résultat d'une démarche participative et fédératrice. Elle s'appuie sur des rencontres exploratoires tenues à l'automne 2015 qui ont permis d'échanger avec plus de 200 représentants des arrondissements, des milieux culturels, des universités ainsi que des communautés anglophones et de la diversité.

À sa séance du 20 février 2017, le conseil municipal adoptait le projet de Politique de développement culturel « Savoir conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique » et confiait à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (commission) le mandat de tenir une consultation publique portant sur ce projet. La commission a:

- Reçu quelques 80 mémoires;
- Entendu 250 participants;
- Tenu huit assemblées publiques;
- Adopté 41 recommandations le 4 mai 2017;
- Déposé son rapport au conseil municipal le 15 mai 2017.

Le dépôt et l'adoption des réponses du comité exécutif au rapport de la commission sont prévus lors de la séance du conseil municipal du 12 juin 2017 (sommaire décisionnel 1173430005)

La Politique de développement culturel 2017-2022, « *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité* » (ci-après dénommée Politique) est donc le résultat d'une approche concertée qui s'appuie sur l'ensemble des voix entendues.

La refonte de la Politique survient dans une période charnière favorable à de nouvelles collaborations et perspectives :

- Les gouvernements du Québec et du Canada sont engagés à adapter leur politique culturelle respective à l'ère du numérique;
- Les célébrations du 375^e de Montréal et du 150^e de la Confédération sont soulignées par de nombreux legs culturels et économiques dont les effets structurants pour la métropole continueront à se manifester bien au-delà;
- En vertu de la Loi sur le statut de métropole annoncée par le gouvernement du Québec, Montréal

se voit confier des pouvoirs, des responsabilités et des sources de financement qui lui permettront d'assumer pleinement son rôle de métropole du 21^e siècle;

- Montréal a annoncé son engagement dans un processus de réconciliation avec les peuples autochtones et avec son histoire, celle du Québec et celle du Canada.

Décision(s) antérieure(s)

CM17 0524 du 15 mai 2017 - Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le projet de Politique de développement culturel 2017-2022

CM17 0167 du 20 février 2017 - Adopter le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 / Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues dans le projet de Politique

Description

Le présent sommaire décisionnel vise à adopter la Politique de développement culturel 2017-2022, « *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité* ». La Politique fera l'objet d'un plan d'action quinquennal mis à jour annuellement afin de permettre à la Ville d'être agile dans la mise en œuvre de ses priorités en procédant aux ajustements nécessaires en cours de route. Une version mise en forme et imprimée sera disponible suite à son adoption.

La première recommandation de la commission consiste à « adopter la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal ». Les éléments fondamentaux du projet de Politique demeurent présents. L'analyse de l'ensemble des mémoires et des recommandations de la commission a par ailleurs conduit à apporter des précisions et des modifications à son contenu, permettant ainsi d'élargir sa portée. D'autres recommandations dépassent cependant le cadre spécifique de la Politique et seront prises en considération dans son plan d'action.

En premier lieu, le titre de la Politique a été modifié pour inclure la diversité et refléter l'importance de celle-ci, prise dans son sens le plus large: reconnaissance de l'apport et des cultures autochtones; inclusion et représentativité de l'ensemble de la population en prenant en compte les défis systémiques rencontrés ou le territoire habité; inclusion et équité pour les artistes de toutes origines et tous âges, peu importe les disciplines et les formes d'expressions pratiquées.

La Politique ajoute la gastronomie et le patrimoine immatériel à l'ensemble de ses champs d'action. Elle entend poursuivre les actions entreprises dans le cadre de la Politique culturelle 2005-2015 et continuera de poser des gestes structurants dans l'ensemble des champs d'action identifiés initialement, à savoir: le réseau Accès culture, l'art public, les quartiers culturels, les bibliothèques, le Conseil des arts de Montréal, le loisir culturel et la pratique artistique amateur, les équipements culturels, les entreprises culturelles et créatives, la médiation culturelle, les festivals et événements, la filière audiovisuelle, le design et la mode, les musées, le patrimoine matériel et immatériel, le tourisme culturel, le Quartier des spectacles, Espace pour la vie, le Vieux-Montréal et le Mont-Royal. L'apport contributif d'autres secteurs au développement culturel est également souligné, en particulier celui des Sociétés de développement commercial, les Sociétés d'histoire, les institutions du savoir et la culture scientifique.

Grande première, la Politique s'inscrit dans la réconciliation avec les peuples autochtones amorcée par la Ville. La Politique y consacre désormais un chapitre et des priorités spécifiques visant à promouvoir l'autochtonie ouverte et contemporaine, ainsi que la richesse des cultures et de l'histoire autochtone. La Ville soutiendra la mise en valeur, le développement et le rayonnement des cultures autochtones, de ses artistes contemporains, de ses artisans et de son histoire. Les cultures autochtones ont également une présence affirmée dans la sous-section du patrimoine immatériel sous l'angle de la valorisation et de la transmission des savoir-faire, des traditions et des langues autochtones.

La Politique s'appuie maintenant sur quatre fondements. Le nouveau fondement s'appuie sur les valeurs d'**inclusion et d'équité** et s'incarne dans des priorités spécifiques visant à s'assurer que l'ensemble des artistes professionnels de Montréal, en particulier ceux issus de la diversité culturelle, puissent contribuer à leur pleine mesure au développement de la ville. Ce fondement implique une conception du vivre

ensemble qui favorise l'apport et la représentativité de tous les citoyens et de toutes les influences culturelles afin que chacun s'y reconnaisse et développe son plein potentiel. La pleine participation sera stimulée, en particulier celle des Montréalaises et des Montréalais confrontés à des défis systémiques en raison de leur genre, langue, âge, origine ou limitations fonctionnelles. La Politique en est ainsi une de diversité où Montréal souhaite tirer profit de la richesse et de l'apport de toutes les communautés. Métropole inclusive et équitable, elle se bâtit par ce métissage culturel.

Les trois fondements initiaux demeurent actuels:

- une **approche transversale** et intégratrice: miser sur la pouvoir de la culture comme levier de cohésion sociale et de développement économique incarné par trois chantiers culturels;
- le principe **high tech/high touch** : assurer l'équilibre entre l'innovation technologique et la rencontre culturelle citoyenne;
- le **développement durable**: inscrire le développement culturel dans les principes de l'Agenda 21.

La métropole a toutes les qualités pour se hisser dans le peloton de tête des villes créatives et de savoir, et ainsi maintenir son grand pouvoir d'attraction auprès des créateurs et des entreprises innovantes. La Politique de développement culturel adaptée à l'ère du numérique et de la diversité est l'expression de cette volonté d'y parvenir en posant les actions nécessaires de manière concertée.

La Ville a incorporé un nouvel engagement dans sa Politique pour appuyer notamment les artistes et leur réitérer son appui. En effet, cette vision ne peut se réaliser sans les artistes qui ont choisi Montréal comme lieu de création. La Ville reconnaît l'excellence et leur apport comme socle sur lequel repose le développement culturel de Montréal. Elle est préoccupée par la fragilisation des conditions de création et de vie des artistes qui résident sur son territoire ainsi que par la fragilisation du respect des droits d'auteur et de la monétisation des contenus. Il lui importe de rassembler les conditions qui permettront aux créateurs de se consacrer à leur art et d'en vivre dignement.

L'autre engagement est celui d'agir sur la base de trois principes d'action, **stimuler - rassembler - rayonner** afin que la culture demeure au cœur de l'âme et de l'identité montréalaise et qu'elle contribue à assurer un milieu de vie de qualité aux citoyennes et citoyens qui sont le point de départ et d'arrivée de la Politique:

- un milieu de vie stimulant alimenté par les artistes, artisans, créateurs, travailleurs, entreprises, organisations et industries culturelles;
- le rassemblement des conditions gagnantes afin d'offrir un environnement favorable à la création;
- une créativité rayonnante grâce à sa force et son excellence, signature de Montréal, créant richesse et fierté.

Les trois grands chantiers culturels transversaux qui constituent la trame d'intervention de la Ville se déclinent en objectifs associés à un total de 22 priorités:

- 1- L'entrepreneuriat culturel et créatif afin de pérenniser la création;**
- 2- Le numérique au service de l'expérience culturelle citoyenne;**
- 3- Un vivre ensemble incarné dans les quartiers culturels.**

Parmi les autres modifications apportées, mentionnons notamment:

- la clarification des liens entre la Politique et le Plan d'action en patrimoine;
- l'ajout d'une sous-section consacrée au patrimoine immatériel ainsi qu'une priorité spécifique;
- une plus grande reconnaissance du rôle et de l'apport des institutions du savoir et de la culture scientifique ainsi que du rôle des musées dans la transmission du savoir;
- la mise en valeur de l'importance du développement des publics et la reconnaissance de la contribution des institutions du savoir et des établissements d'enseignement dans celui-ci;
- l'identification du développement de résidences- ateliers comme nouvelle priorité dans la section sur les ateliers d'artistes.

Consciente de la force des partenariats, Montréal entretient depuis de nombreuses années des échanges productifs tant avec les gouvernements du Québec et du Canada qu'avec les parties prenantes du secteur culturel et créatif. Elle a fait de la concertation son *modus operandi*, un processus typiquement montréalais qui assure la réussite des projets par la prise en compte des différents points de vue au moment de leur conception et une action coordonnée lors de la réalisation. Ce choix doit être poursuivi et s'affirmera dans la mise en œuvre de la Politique. De plus, le réflexe culturel et une approche de travail concertée dans l'ensemble de l'administration municipale, et tout particulièrement avec les arrondissements, permettront de maximiser les impacts de la Politique. Enfin, l'engagement du milieu tant culturel, économique que sociocommunautaire, stimulé par une vision commune forte permettra de propulser encore plus loin Montréal.

Plusieurs recommandations de la commission se retrouvaient déjà dans le projet de Politique et ont fait l'objet de précisions. D'autres, tel que mentionné précédemment, ont été intégrées dans la Politique, Certaines dépassent cependant le cadre spécifique de la Politique et seront prises en considération dans son Plan d'action.

Recommandations se retrouvant déjà dans le projet de Politique de développement culturel:

- les notions d'accessibilité universelle sont déjà intégrées dans la planification de l'action culturelle de la Ville. En ce qui concerne la planification des équipements culturels, cela se fait par le biais d'une entente entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et la Société Logique. Cette préoccupation est également présente dans les activités proposées. Par exemple, les bibliothèques de Montréal organisent le *Mois de l'accessibilité universelle* et offrent des collections de livres en braille (R10).
- la volonté d'adopter des pratiques exemplaires à titre de diffuseur est déjà intégrée dans la Politique. D'ailleurs, une révision des ententes contractuelles dans le réseau Accès culture est déjà en cours. Toutefois, l'application des bonnes pratiques n'est pas uniforme et des mesures exemplaires devront être implantées (Plan d'action) (R15).
- la prévisibilité des revenus des festivals et événements, la recherche de diversification des revenus en concertation avec ce milieu et la qualité du design graphique et de l'image de marque de Montréal sont des enjeux déjà présents dans la Politique. Des discussions entre le Service de la culture et l'arrondissement de Ville-Marie sont déjà en cours afin de réaliser une étude pour bien identifier la problématique et les enjeux d'accès aux espaces de production pour la réalisation de festivals et événements (R17-18-19-22).
- les enjeux liés aux espaces et services offerts par le Centre des collections muséales afin de mieux répondre aux besoins de conservation des musées sont déjà identifiés dans la Politique (R20).
- la conformité des initiatives de la Ville au principe *high tech / high touch* en ce qui a trait à l'amélioration de l'environnement numérique et technologique favorisant les rencontres citoyennes et la fréquentation des activités et des lieux culturels, est un des fondements de la Politique (R29).
- la reconnaissance des dynamiques et des défis des populations locales dans le développement des quartiers culturels est déjà affirmée dans la Politique et a été amplifiée (R30).
- la démocratisation de la création par une offre culturelle de proximité sur l'ensemble du territoire de Montréal, notamment dans les arrondissements excentrés, est au cœur de la Politique qui place les citoyennes et les citoyens au centre des interventions culturelles de la Ville (R36).

Modifications du texte de la Politique afin de répondre aux recommandations de la commission:

- établissement d'une concordance entre les objectifs et les priorités évoqués dans la description des trois chantiers culturels et les priorités présentées de manière plus synthétique à la fin du document (R3).
- présentation en introduction de l'ensemble des champs d'action de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal (R4).
- modification du titre de la Politique pour : « *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité* » (R5).
- présentation d'une définition élargie de la diversité culturelle qui met de l'avant les questions de représentativité, d'équité, d'inclusion et de métissage dans le cadre de l'intégration d'un nouveau fondement présentant les valeurs d'inclusion et d'équité, associé à des priorités spécifiques (R6).
- l'accompagnement et le soutien aux créateurs sous-représentés et/ou marginalisés s'inscrit dans le nouveau fondement « Inclusion et équité », où y est reconnue l'importance de viser l'accessibilité et l'équité pour tous les créateurs. Cette vision est intrinsèque à la Politique (R8).
- intégration de priorités visant spécifiquement la promotion de l'autochtonie ouverte et contemporaine ainsi que la découverte de la richesse et de la diversité des cultures et des pratiques culturelles autochtones, comme composantes essentielles de l'identité montréalaise (R11).
- reconnaissance accrue de l'apport de certains secteurs à l'effervescence de l'écosystème culturel montréalais, notamment les modes d'expressions artistiques, la valeur stratégique du savoir dans les musées montréalais, le rôle des institutions d'enseignement supérieur et la culture scientifique (R12).
- mention des actions en cours pour identifier des pistes de solutions afin de réduire l'impact des taxes foncières sur le loyer des ateliers d'artistes et ajout d'une priorité pour soutenir le développement des résidences - ateliers dans l'objectif de soutenir le développement d'ateliers d'artistes et de contribuer à leur pérennité (R13).
- reconnaissance du patrimoine immatériel comme une composante à part entière du patrimoine par l'ajout d'une sous-section spécifique et d'une priorité visant à intégrer sa mise en valeur et sa transmission au sein de la programmation des institutions muséales de la Ville, de ses politiques et de ses programmes (R21).
- reconnaissance de la gastronomie comme un secteur d'activités des industries créatives et son impact sur le rayonnement de Montréal et le tourisme (R27).
- plus grande reconnaissance du rôle des Sociétés d'histoire dans la mise en valeur de la mémoire de Montréal et du patrimoine sous toutes ses formes ainsi que leur rôle comme maillon de l'écosystème muséal montréalais (R35).

Par ailleurs, les précisions suivantes sont apportées en ce qui concerne d'autres recommandations:

- la Ville de Montréal possède déjà plusieurs mécanismes et dispositions règlementaires lui permettant d'encadrer la qualité des constructions sur son territoire. Elle s'est également dotée d'un Bureau du design dont la mission est de favoriser et de promouvoir l'excellence en design et en architecture en accompagnant la commande municipale, particulièrement par la mise en œuvre de processus de concours ou panel d'experts. La Politique de développement culturel reconnaît le rôle d'exemplarité que la Ville doit jouer pour stimuler la qualité en matière de design et d'architecture. Elle s'engage à faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci se dote d'une Politique nationale d'architecture. Dans le cadre du Plan d'action de la Politique culturelle, les services

concernés seront mandatés pour explorer la possibilité de doter Montréal d'une Politique municipale de l'architecture (R12).

- les modes de financement pour les artistes et organismes culturels qui pourraient être explorés par la Ville de Montréal, notamment les outils financiers de l'économie sociale, seront identifiés dans le cadre de la nouvelle planification stratégique du Service du développement économique qui identifiera plusieurs secteurs permettant ainsi de stimuler l'entrepreneuriat. Ce service travaille aussi un plan d'action visant à mieux soutenir les entreprises d'économie sociale (R14).
- la Ville de Montréal s'engageait dans sa Politique de 2005 à poursuivre son effort d'augmentation du budget du Conseil des arts de Montréal amorcé depuis 2003. Cet engagement a été tenu en augmentant à la fois le budget et en l'indexant annuellement. Dans le cadre de son Plan d'action, le Service de la culture travaillera avec le CAM à revoir ses programmes et ceux du CAM afin de s'assurer d'une cohérence d'intervention et d'une complémentarité structurante (R16).
- l'intégration d'un volet culturel dans les missions économiques et politiques de la Ville est déjà mise en œuvre par le Bureau des relations internationales qui signe également des ententes de coopération avec d'autres villes. Le volet culturel y est présent et favorise les échanges d'expertise et les projets de coopération dans ce domaine. Il entend intensifier le volet culturel des futures missions économiques et politiques réalisées à l'étranger (R23).
- le développement de nouveaux produits culturels à portée touristique est déjà pris en compte dans le Plan de développement du tourisme culturel de Tourisme Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le Ministère de la culture et des communications et la Ville de Montréal (R26).
- l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action locaux en développement culturel par les arrondissements était déjà identifiée en 2013 dans le *Plan de mise en œuvre des quartiers culturels*. Depuis, deux arrondissements ont adopté le leur, et plusieurs autres sont en cours. Le Plan d'action de la Politique de développement culturel reflétera cette recommandation et précisera qu'un plan d'action local devra être adopté dans les deux (2) ans de l'adoption de la Politique culturelle (R31).
- l'occupation hors-saison du Quartier des spectacles afin de faciliter l'animation du territoire toute l'année et participer ainsi à la découvrabilité d'œuvres et d'artistes est déjà mise en œuvre dans le mandat donné au Partenariat du quartier des spectacles et les activités réalisées (ex: Luminothérapie, KM3, Place Émilie-Gamelin). L'esplanade Clark, dernière phase du développement pôle ouest du Quartier des spectacles, sera aménagée pour offrir des activités hivernales (patinoire) et estivales (R34).
- afin de soutenir plus adéquatement les librairies agréées indépendantes, les travaux du Centre de services partagés - bibliothèques de la Ville de Montréal - apporteront dès janvier 2018 des modifications importantes au sein du réseau des bibliothèques, notamment au niveau des modes de sélection et du processus d'acquisition. La Ville mettra en place un nouveau modèle de sélection et d'acquisition des livres permettant de regrouper les achats. Ces modifications favoriseront une plus grande équité dans la distribution de ses budgets d'acquisition (R35).
- la mise à jour du diagnostic des bibliothèques publiques de Montréal est déjà entamée par le Service de la culture (R37).
- le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal (BINAM) évalue actuellement la possibilité d'ajouter des agents de liaison dans les arrondissements ayant une plus forte concentration de personnes immigrantes. Les bibliothèques continueront d'être le point de rencontre des agents de liaison avec les nouveaux arrivants (R40).

Enfin, des mandats spécifiques en lien avec les recommandations de la commission seront attribués aux services concernés et s'inscriront dans le cadre du Plan d'action de la Politique, élaboré d'ici la fin de 2017.

Justification

La précédente Politique culturelle adoptée en 2005 portait sur une période de dix ans, soit 2005-2015. Les fondements de cette Politique demeurent pertinents et solides: Montréal, ville de savoir et de culture, Métropole culturelle de création et ville mise en valeur par la qualité de l'intervention culturelle. La Politique de développement culturel 2017-2022 invite à se projeter dans le futur et à répondre aux défis spécifiques qui se posent avec les bouleversements liés au numérique et aux enjeux liés au vivre ensemble.

Aspect(s) financier(s)

Ne s'applique pas.

Développement durable

Par ses orientations et ses impacts, la Politique de développement culturel s'inscrit dans les principes de développement durable en assurant aux Montréalaises et Montréalais une meilleure qualité de vie, en favorisant une collectivité au coeur du développement durable et en contribuant à une croissance économique durable.

Impact(s) majeur(s)

La Politique de développement culturel 2017-2022 permettra à Montréal de se maintenir dans le peloton de tête des grandes métropoles créatives du 21^e siècle à l'ère numérique et de la diversité.

Opération(s) de communication

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Ne s'applique pas

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes

Services

Lecture :

Responsable du dossier
Emmanuelle HÉBERT
conseiller(ère) en planification
Tél. : 514-872-3731
Télécop. : 514-872-3409

Endossé par :
Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements
Tél. : 514-872-2884
Télécop. : 514 872-3409

Date d'endossement : 2017-05-19 15:20:34

<p>Approbation du Directeur de direction</p> <p>Tél. :</p> <p>Approuvé le :</p>	<p>Approbation du Directeur de service Suzanne LAVERDIÈRE Directrice Tél. : 514-872-4600</p> <p>Approuvé le : 2017-05-21 11:48</p>
---	--

Numéro de dossier : 1176307003